



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **30 mars 2015**

Décision n° **CP-2015-0126**

commune (s) : Vénissieux

objet : Construction d'un bâtiment neuf pour l'unité voirie qualité laboratoire (VQL) et l'unité voirie mobilité patrimoine (VMPA) et aménagement de 2 bâtiments existants pour l'unité VMPA et l'unité voirie mobilité exploitation information, cellule comptage (VMEI) sur l'ancien site de l'Etablissement régional du matériel des armées françaises (ERM) à Vénissieux - Lot n° 5 : menuiseries extérieures, brise-soleil - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : Lundi 23 mars 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : Mardi 31 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

**Commission permanente du 30 mars 2015****Décision n° CP-2015-0126**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Construction d'un bâtiment neuf pour l'unité voirie qualité laboratoire (VQL) et l'unité voirie mobilité patrimoine (VMPA) et aménagement de 2 bâtiments existants pour l'unité VMPA et l'unité voirie mobilité exploitation information, cellule comptage (VMEI) sur l'ancien site de l'Etablissement régional du matériel des armées françaises (ERM) à Vénissieux - Lot n° 5 : menuiseries extérieures, brise-soleil - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 17 mars 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

L'ancien établissement régional du matériel des armées françaises (ERM), situé au 18, avenue de la République à Vénissieux, a été acquis par la Communauté urbaine de Lyon en 1984.

Dans le cadre de la stratégie patrimoniale de gestion des biens immobiliers affectés, notamment aux services urbains, l'ancien site de l'ERM a déjà fait l'objet de plusieurs opérations d'aménagement.

Par délibérations n° 2004-2128 du Conseil du 20 septembre 2004, n° 2009-0919 du 28 septembre 2009, n° 2010-1862 du 29 novembre 2010 et n° 2013-3538 du 18 février 2013, 6 310 000 € ont été individualisés pour financer les travaux d'aménagement du site.

La présente opération a pour objet le transfert sur le site de l'ERM à Vénissieux, des unités voirie mobilité patrimoine (VMPA) et de l'unité voirie mobilité exploitation information, cellule comptage (VMEI), actuellement situées cours Vitton à Lyon 6° et de l'unité voirie qualité laboratoire (VQL), actuellement située rue Clément Marot à Lyon 7°.

Les travaux à réaliser sont :

- la construction d'un bâtiment de 704 mètres carrés pour accueillir la subdivision VQL. Les locaux sont des bureaux, des locaux communs et des zones de laboratoire,
- le réaménagement du bâtiment existant dénommé "nouvelle villa" de 375 mètres carrés avec adjonction d'un bâtiment supplémentaire à construire de 337 mètres carrés pour accueillir l'unité VMPA. Les locaux sont des bureaux, des locaux communs et des locaux de stockage,
- le réaménagement du bâtiment existant dénommé "ancienne villa" de 94 mètres carrés pour accueillir l'unité VMEI. Les locaux sont des bureaux et un atelier.

Ces travaux seront répartis en 12 lots et feront l'objet de marchés séparés.

Le montant global de l'opération s'élève à 4 500 000 € TTC.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné :

- lot n° 1 : terrassements - VRD,
- lot n° 2 : maçonnerie, Gros Œuvre,
- lot n° 3 : ossature bois et bardage zinc,
- lot n° 4 : étanchéité,
- lot n° 5 : menuiseries extérieures, Brise-soleil,
- lot n° 6 : cloisons, Menuiseries Intérieures, Plafonds, Peintures,
- lot n° 7 : métallerie, Serrurerie,
- lot n° 8 : carrelage, faïence,
- lot n° 9 : revêtements de sols souples,
- lot n° 10 : ascenseur,
- lot n° 11 : CVC, Plomberie sanitaires, Air comprimé,
- lot n° 12 : Courants forts et Courants faibles.

Une procédure de marché à procédure adaptée a été lancée en application de l'article 28 du code des marchés publics, pour l'attribution des marchés publics de travaux dans le cadre de la construction d'un bâtiment neuf pour l'unité VQL et l'aménagement de deux bâtiments existants pour l'unité VMVA et l'unité VMEI (cellule comptage), et de la construction d'un bâtiment neuf pour l'unité VMVA (extension du bâtiment existant) sur le site ERM à Vénissieux.

La présente décision concerne le lot n° 5 : menuiseries extérieures, Brise-soleil.

Le marché ferait l'objet de marché à tranche conditionnelle, conformément à l'article 72 du code des marchés publics, et serait décomposé comme suit :

Pour le lot n° 5 : menuiseries extérieures, Brise-soleil

Tranche	Libellé de la tranche	Estimation prévisionnelle	
		€ HT	€ TTC
Ferme	construction du bâtiment neuf pour l'unité VQL et aménagements extérieurs.	115 000	138 000
	la prestation supplémentaire n° 1 a pour objet le remplacement des cylindres mécaniques par les cylindres électroniques.	5 000	6 000
Conditionnelle	aménagement des bâtiments existants (unités VMVA et VMEI), extension pour l'unité VMVA et aménagements extérieurs.	203 800	244 560
	la prestation supplémentaire n° 2 a pour objet le remplacement des cylindres mécaniques par les cylindres électroniques.	10 600	12 720
<b>Total</b>		<b>334 400</b>	<b>401 280</b>

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 21 janvier 2015, a classé première l'offre jugée économiquement la plus avantageuse de l'entreprise CVI SAS pour un montant de 328 828 € HT, soit 394 593,60 € TTC.

Tranche	Libellé de la tranche	Montant	
		€ HT	€ TTC
Ferme	construction du bâtiment neuf pour l'unité VQL et aménagements extérieurs.	106 025	127 230
	la prestation supplémentaire n° 1 a pour objet le remplacement des cylindres mécaniques par les cylindres électroniques.	11 071	13 285,20
Conditionnelle	aménagement des bâtiments existants (unités VMPA et VMEI), extension pour l'unité VMPA et aménagements extérieurs.	191 379	229 654,80
	la prestation supplémentaire n° 2 a pour objet le remplacement des cylindres mécaniques par les cylindres électroniques.	20 353	24 423,60
<b>Total</b>		<b>328 828</b>	<b>394 593,60</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1°- Autorise** monsieur le Président à signer le marché et tous les actes y afférents avec l'entreprise suivante :

- lot n° 5 : menuiseries extérieures ; Brise-soleil, entreprise CVI SAS pour un montant de 328 828 €HT, soit 394 593,60 €TTC.

**2°- La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, individualisée sur l'opération n° 0P28O0964 le 3 novembre 2014, pour un montant de 10 810 000 € TTC en dépenses et à la charge du budget principal.

**3°- Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 231318 - fonction 020, pour un montant de 394 593,60 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2015.**